

ARTICLES.	Ordre.	Item du tarif.	ARTICLES.	Ordre.	Item du tarif.
S					
par livre, et pour tout degré additionnel indiqué par l'épreuve du polariscope.....	21	1 c. p. lb. à 70° et 3½ c. p. 100 lbs. p. chaque degré au-dessus de 70°.	rapport de la couleur au numéro quatorze, type de Hollande, cette partie, jusqu'à concurrence de quinze pour cent au plus de tout le chargement, pourra être admise à la déclaration d'après l'épreuve du polariscope.		
Sucre non destiné au raffinage ne dépassant pas le numéro quatorze, type de Hollande, sous le rapport de la couleur, quand il est importé directement du pays de sa provenance et production, sur sa valeur livrée sous mât au dernier port de chargement.....	21	1 c. p. lb. et 35 p. c.	Sirops, jus de canne, sirops épurés, sirops ou mélasses de sucreries, sirops de sucre, sirops de mélasse ou de sorgho, qu'ils soient importés directement ou non.....	21	1 c. p. lb.
Sur tous sucres au-dessus du numéro quatorze, type de Hollande, sous le rapport de la couleur et sur le sucre raffiné de toute espèce, qualité ou type, sur leur valeur, livrés sous mât au dernier port de chargement.....	21	1½ c. p. lb. et 35 p. c.	La valeur sur laquelle le droit <i>ad valorem</i> sera imposé et perçu sur tous les sirops et mélasses ci-dessus désignés, sera leur valeur livrés sous mât au dernier port de chargement. Pourvu que le tarif des droits sur les sucres, les sirops et les mélasses ne s'applique qu'aux importations arrivant au Canada le et après le trente-unième jour de mars mil huit cent quatre-vingt-six, et que, à l'égard de ceux qui auront été entreposés antérieurement à cette date, le tarif des droits en vigueur immédiatement avant leur entreposement s'y applique.		
Sur tous sucres non importés directement, sans transbordement, du pays de leur provenance et production, il sera imposé et perçu 7½ p. c. de droit additionnel. Mais lorsqu'un chargement de sucre importé pour des fins de raffinage se trouvera en partie supérieur, sous le			Suif.....	23	1 c. p. lb.
			Sulfate d'ammoniaque	14	Exempt.
			“ de chaux.....	14	“
			“ de fer.....	14	“